



**APPEL
HIVER 2024**

BORDEREAU DE TRANSMISSION

POUR LES COLLECTES GROUPÉES

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] Ville :

Contact en charge de l'opération :

M. Mme

Nom : Prénom :

Tél. :

e-mail :

Date : Signature :

Barrez et écrivez « Fondation pour le Logement des Défavorisés » sur chaque titre.

TITRES-RESTAURANT :

Nombre total :

Montant total :

(le décompte fait à réception par la Fondation faisant foi)

Vous pouvez faire don de vos titres-restaurant papier **2024** en les envoyant jusqu'au **31 janvier 2025** au plus tard.

Tout don en titre-restaurant au format papier est éligible à un reçu fiscal à hauteur de la valeur faciale des tickets donnés.

Pour une demande de reçu fiscal sur tout ou partie de ces dons de titres restaurant, joindre le(s) bulletin(s) de don complété(s) correspondant(s). Tout titre abîmé, déchiré, ne pourra être pris en compte.

Si vous complétez cet envoi par des dons par chèques, merci de les libeller à l'ordre de la Fondation pour le Logement des Défavorisés.

Réductions fiscales : 75 % du montant de vos dons à la Fondation pour le Logement des Défavorisés sont déductibles de votre impôt sur le revenu, dans la limite de 1 000 € pour 2024. Au-delà, la réduction est de 66 %, dans la limite de 20 % de votre revenu (art 200 du CGI). Entreprises : 60% dans la limite de 20 000 € ou 0,5 % du C.A HT.

À envoyer à :

**FONDATION POUR LE LOGEMENT
LIBRE REPONSE 18115
75919 PARIS CEDEX 19**

Votre contact, le service relation donateurs :

**01 55 56 37 25
service.donateurs@fondationpourlelogement.fr
fondationpourlelogement.fr/contact**

fondationpourlelogement.fr

